



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

FIQ Montréal | Siège social  
1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |  
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec |  
1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |  
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

[csss@assnat.qc.ca](mailto:csss@assnat.qc.ca)

Montréal, le 13 août 2019

Commission de la santé et des services sociaux  
Direction générale des affaires parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.23  
Québec (Québec) G1A 1A3

CSSS – 007M  
C.P. – P.L. 28  
Mise en place de  
certaines mesures en  
matière de santé et  
de services sociaux

### **Objet : Commentaires de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ Projet de loi n° 28**

*Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec*

Aux membres de la Commission de la santé et des services sociaux,

Nous vous remercions de l'invitation de la Commission à participer aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le projet de loi n° 28. Par la présente, nous vous transmettons les préoccupations des professionnelles en soins membres de la Fédération interprofessionnelle de la santé–FIQ. Ces remarques concernant ce projet de loi émanent d'une analyse effectuée en collaboration avec la FIQ–Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Nous avons pris connaissance du projet de loi n° 28 et des mesures spécifiques proposées pour le Centre-du-Québec, soit l'ajout d'une présidente-directrice générale adjointe (PDGA) pour ce territoire ainsi qu'un forum de la population qui lui soit dédié. Les professionnelles en soins constatent l'intérêt du législateur de prendre en considération le statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec, mais elles demeurent sceptiques quant à l'amélioration réelle de la proximité de la gestion et des soins dont pourront bénéficier les patient-e-s, les professionnelles en soins et l'ensemble de la population du territoire.

La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ représente 76 000 professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, soit la vaste majorité des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes cliniques qui travaillent essentiellement au sein du réseau public de santé et des services sociaux québécois. Cet enracinement au cœur du réseau de la santé alimente son expertise, qui est prisée et reconnue par les décideurs de tous les horizons. L'organisation regroupe des professionnelles en soins dont les expériences sont variées, œuvrant auprès de différents types de bénéficiaires des services du réseau de la santé et des services sociaux.

### **Écueils annoncés des fusions des établissements**

En 2014, dans son mémoire intitulé « Prélude d'un démantèlement annoncé », la FIQ exprimait son vif désaccord et son indignation face à une réforme axée sur les structures, la disparition du pallier local, la perte des soins de proximité, l'absence de garantie quant à la qualité des soins, l'agrandissement de la brèche vers le secteur privé, une centralisation à outrance et un déficit démocratique. À la relecture de ce seul passage du mémoire, on peut affirmer que les écueils des fusions étaient annoncés :

« L'ampleur de la réforme proposée est telle que la période d'instabilité et d'insécurité qu'elle génère est déjà commencée et qu'elle se poursuivra pendant plusieurs années. Ce sentiment d'insécurité, vécu par l'ensemble du personnel, et l'instabilité ainsi créée par ce sentiment se répercuteront nécessairement auprès des patient-e-s. Ces réformes ont aussi pour conséquence de mobiliser les gestionnaires du réseau à la réalisation des objectifs de la réforme, et ce, au détriment d'objectifs cliniques ou administratifs par ailleurs, importants. La démotivation s'installe et un désinvestissement s'opère pour une majorité des professionnelles en soins. » (P. 20)

Nos membres vivent au quotidien avec les effets des réformes répétées et de la constante réorganisation. La série de réformes du réseau de la santé a mobilisé toutes ses énergies vitales, créant ainsi des établissements toujours plus gros. Après 15 années de surcharge de travail, de compressions budgétaires et de multiplication des indicateurs de performance qui déshumanisent les soins, on obtient un secteur de la santé essoufflé, voire épuisé, et au sein duquel la violence, qu'elle soit physique, psychologique ou organisationnelle, est en augmentation. Une situation qui fait les manchettes toutes les semaines.

## Quelles mesures pour les patient-e-s et les professionnelles en soins?

Les mesures proposées dans le cadre de ce projet de loi sont cependant essentiellement des ajustements administratifs. La PDGA supplémentaire sera basée dans un centre administratif implanté à Drummondville. L'ajout d'un forum de la population impliquera la communauté afin de déterminer sa composition, via les municipalités régionales de comté, si cet outil est utilisé à son plein potentiel. C'est que ce mécanisme a été implanté à géométrie variable et est sorti affaibli des fusions. À la consultation de l'ensemble des rapports annuels 2017-2018 des établissements, deux CIUSSS font mention de leur forum de la population : celui du Centre-Sud de Montréal est actif, tandis qu'en Estrie, on indique qu'il n'a pas été réactivé. Plusieurs listent des rencontres de consultation, mais ne semblent pas disposer de la structure qui devait l'accompagner. La mise sur pied d'un forum n'est pas une obligation légale; il *peut* être mis sur pied et non *doit* être mis sur pied. Nous nous interrogeons sur la portée réelle qu'aura l'ajout de ce mécanisme spécifique dans le cas du Centre-du-Québec.

La FIQ n'est donc pas surprise que la question de la proximité de la gestion et des soins fasse surface dans le réseau de la santé, particulièrement dans un territoire qui couvre deux régions administratives. Si l'expression de l'insatisfaction de la communauté quant aux difficultés liées aux fusions d'établissements est bien réelle, les professionnelles en soins sont méfiantes : elles n'en peuvent plus de cette turbulence des structures, et du même souffle, constatent que la taille des établissements ne favorise pas une gestion de proximité. En résistant à l'envie de créer une autre réorganisation des structures, dont le coût a été estimé à 25 millions \$, la ministre de la Santé et des Services sociaux énonce du même coup l'intention d'investir dans les services, ce qui nous paraît louable. La FIQ souhaite un réinvestissement direct dans les soins à la population, à la hauteur de l'accroissement des besoins et en tenant compte des compressions liées aux précédentes fusions.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, mes sincères salutations.

La présidente,



Nancy Bédard

NB/MAL/fr